

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'interdiction du recours en libération complète contre le cédant lors d'une cession valide de parts sociales de SPRL

Voglet, Bisimwa

Published in:

Jurisprudence en droit des sociétés commerciales-recueil annuel (JDSC)

Publication date:

2003

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Voglet, B 2003, 'L'interdiction du recours en libération complète contre le cédant lors d'une cession valide de parts sociales de SPRL: obs. sous Anvers, 31 janvier 2002', *Jurisprudence en droit des sociétés commerciales-recueil annuel (JDSC)*, pp. 148.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

VOGLET, B., L'interdiction du recours en libération complète contre le cédant lors d'une cession valide de parts sociales de SPRL

VOGLET, B., L'interdiction du recours en libération complète contre le cédant lors d'une cession valide de parts sociales de SPRL J.D.S.C. 2003, 148-149.

[.Texte intégral](#)

L'interdiction du recours en libération complète contre le cédant lors d'une cession valide de parts sociales de SPRL

B. Voglet

Le curateur à la faillite de la société considérée désirait voir condamner les trois cédants des parts sociales non entièrement libérées, à libérer entièrement le capital souscrit, au prorata des parts détenues, et ce quand bien même la cession avait été bien inscrite au registre des parts.

Le curateur emporta l'opinion du premier juge, qui se livra, pour justifier la condamnation des cédants, à une application analogique, à l'égard des associés de la SPRL concernée, de l'article 507 du Code des sociétés⁽¹⁾ (recours contre le souscripteur d'actions non libérées, même après la cession).

L'on note que la Cour d'appel d'Anvers s'oppose à l'application analogique de l'ancien article 52 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales à la matière des cessions de parts dans les SPRL.

Cette décision s'inscrit dans la suite logique du point de vue déjà adopté précédemment par la Cour d'appel d'Anvers⁽²⁾ et par la Cour d'appel de Bruxelles⁽³⁾.

La Cour d'appel de Gand s'est récemment prononcée en faveur d'une application par analogie de l'article visé, mais par application des L.C.S.C.⁽⁴⁾

De fait, le débat pouvait encore être ouvert sous l'empire des L.C.S.C., la thèse de l'application par analogie ayant ses défenseurs⁽⁵⁾ et ses détracteurs⁽⁶⁾.

L'analyse de la structure du Code des sociétés révèle qu'aucune disposition similaire à l'article 507 du même Code, applicable en ce qui concerne les sociétés anonymes, n'a été reprise dans le Livre VI consacré aux SPRL. Compte tenu du fait que le Code des sociétés est conçu de manière à ce que chaque forme sociétaire trouve dans son Livre les règles qui la concerne, la solution retenue par la Cour d'appel d'Anvers – sur base des L.C.S.C. – nous semble désormais d'autant mieux fondée.

- (1) Art. 52 ancien L.C.S.C.
- (2) Anvers (5^e ch.), 11 mai 1998, publié en français dans *J.D.S.C.*, 2001, n° 279, obs. B. Voglet, «Eléments d'appréciation de l'action du créancier d'une S.P.R.L. contre un ex-associé n'ayant pas complètement libéré ses parts avant leur cession», et en néerlandais dans *A.J.T.*, 2000, p. 97.
- (3) Bruxelles, (4^e ch.), 20 décembre 1999, publié en français dans *J.D.S.C.*, 2001, n° 280, obs. B. Voglet, «Eléments d'appréciation de la S.P.R.L. contre un ex-associé n'ayant pas complètement libéré ses parts avant leur cession» et en néerlandais dans *A.J.T.*, 2000, p. 101, note C. De Vos, «Het vorderingsrecht van de curator tot volstorting van niet-volgestorte B.V.B.A.-aandelen».
- (4) Voy. Gand, 10 novembre 1999, *T.R.V.*, 2000, p. 500, note M. Dalle.
- (5) J. Ronse, *Algemeen deel van het vennootschapsrecht*, Leuven, Acco, 1995, p. 291; M. Wyckaert, *Kapitaal in N.V. en B.V.B.A.*, Kalmthout, Biblo, 1995, n° 495; L. Fredericq, *Traité de droit commercial belge*, t. V, n° 649.
- (6) M. Coipel, *Les sociétés privées à responsabilité limitée, Répertoire Notarial*, Bruxelles, Larcier, 1997, n° 231, p. 212; J. Van Ryn, *Principes de droit commercial*, t. I, Bruxelles, Bruylant, 1954, n° 529; Ch. Resteau, *Des sociétés de personnes à responsabilité limitée*, 1936, n° 175, p. 167; A. Tschoffen, *Les Sociétés de Personnes à responsabilité limitée*, Bruxelles, Bruylant, 1935, n° 118, p. 176.
-